

lettres à 12 h 50 au plus tard, elles seraient livrées le lendemain matin aux différentes sociétés. Je savais également que si on me disait au téléphone qu'une police d'assurance avait été mise à la poste tel jour, elle arriverait le lendemain chez moi.

Aujourd'hui, c'est absolument impossible ou du moins peu probable. Il en va de même des transactions immobilières. Tout agent immobilier sait, comme les avocats d'ailleurs, que les contrats immobiliers stipulent des délais précis qui doivent être respectés, que l'offre doit être présentée ou acceptée à une date précise, sans quoi le contrat est nul. L'agent immobilier perdra alors une commission importante.

Dans mon domaine, je sais que nous ne pouvons nous fier aux postes. L'agent se rendra en voiture à Toronto, à London ou ailleurs où l'offre doit être remise. Il la fait signer au vendeur puis revient chez lui. S'il ne lui convient pas de faire le trajet en voiture, alors il a recours aux services d'autobus, ce qui arrive fréquemment. Les autobus donnent un excellent service. La nouvelle société de la Couronne ne réussira certainement pas à donner d'aussi bons services. Je ne vois absolument pas pourquoi les services de courrier devraient cesser d'exister.

La semaine dernière, j'ai vérifié soigneusement les lettres qu'un service privé de distribution du courrier allait venir prendre à l'entreprise familiale que mes fils exploitent. Le ramassage a lieu vers 5 heures de l'après-midi et le tarif est indiqué sur chaque lettre. Il en coûte plus de 17c. pour la plus petite lettre, alors qu'une grande enveloppe renfermant cinq ou six documents différents est livrée à meilleur marché que le courrier de première classe. J'espère vivement que l'instauration de la nouvelle société postale ne portera pas préjudice aux entreprises comme les bureaux d'assurances.

Selon les prévisions actuelles, les frais d'exploitation du ministère des Postes augmenteront en 1981-1982 de quelque 200 millions de dollars, je crois et atteindront 1.7 milliard de dollars. C'est beaucoup d'argent. Même compte tenu de l'augmentation, les postes accuseront un déficit de l'ordre de 557 millions de dollars qui devra être absorbé par les contribuables. Le gouvernement propose des modifications de personnel, soit d'éliminer 461 postes pour en créer 200 autres. Je crois comprendre que les compressions toucheront les services de commercialisation, d'administration et de traitement du courrier. Le personnel supplémentaire s'occupera du ramassage et de la livraison du courrier. Nous savons tous en effet que des endroits comme Vancouver, Calgary et Edmonton connaissent une véritable explosion démographique. Dans ces villes, les gens réclament le service de distribution du courrier, mais le budget actuel des postes ne prévoit pas le recours, tellement nécessaire, à des facteurs. J'ai fortement l'impression que les changements de personnel prévus ne contribueront pas à améliorer le service de distribution du courrier, au contraire peut-être. Environ 200 des emplois à éliminer sont dans le service du traitement du courrier. Ce sont des emplois au ministère des Postes, dont les fonctions consistent à trier le courrier, à la main ou à la machine. Une bonne partie du travail est fait à la main, parce que les machines qui devaient contribuer à accélérer le service ne peuvent traiter les lettres de certaines dimen-

### *Société canadienne des postes—Loi*

sions. Les députés sont d'ailleurs au courant puisqu'on les a tous avertis qu'ils devraient utiliser à l'avenir des enveloppes de format différent qui puissent être triées à la machine sans risquer d'être rejetées ou abîmées. Si l'on supprimait plutôt 200 postes de facteurs, le traitement du courrier serait aussi lent. La suppression de ces 200 emplois, répartis dans l'ensemble du réseau national, ne changera pas grand-chose à la qualité du service. Je ne m'attends certes pas à une amélioration du service, et je suis sans doute loin d'être le seul.

Le ministre des Postes a admis que le service postal du pays est aux prises avec des problèmes fondamentaux. Or, il semble penser que ces problèmes seront résolus une fois que le ministère des Postes sera transformé en société de la Couronne. Au comité, il a prédit que le service serait amélioré trois ans après cette transformation. J'espère que l'on notera des améliorations avant cela, mais il pourrait s'écouler 33 ans ou plus avant que les Canadiens bénéficient du genre de service auquel ils sont en droit de s'attendre.

Le projet de loi du gouvernement en vue de créer cette société ne résoudra pas tous les anciens problèmes et est susceptible d'en créer de nouveaux. Pour que le service postal s'améliore, le ministre des Postes a laissé entendre que la nouvelle société devrait rencontrer ses employés afin d'établir une stratégie acceptable. «Acceptable» est le mot clé. Acceptable pour qui et à quel coût? De l'avis du ministre, la création de cette société de la Couronne offrirait de meilleures occasions d'avancement pour les employés. L'avancement est une pratique administrative admirable et compréhensible, mais uniquement lorsqu'elle se justifie par un rendement incontestable. Si les amendements proposés ont simplement pour but d'accroître le nombre de chefs au sein du système, je tiens à faire savoir au gouvernement que j'estime qu'il y a déjà suffisamment de chefs à l'heure actuelle et que ce qu'il nous faut, c'est davantage d'Indiens.

● (2130)

Le ministre des Postes a également parlé d'une productivité accrue et mentionné la possibilité de primes et de stimulants pour le personnel. C'est également une idée admirable, mais, là encore, il y a lieu de s'interroger sur le réalisme de telles pensées. L'objectif avoué de cette future société de la Couronne est l'autonomie financière. Quiconque possède uniquement des rudiments de mathématiques est en mesure de calculer les hausses de tarif nécessaires pour assumer les coûts que suppose la réalisation de cet objectif. Je ne pense pas qu'aucun d'entre nous serait disposé à payer pour ses timbres le prix qu'il faudrait payer pour que les postes canadiennes soient autonomes. Nous savons fort bien qu'il s'agit d'un service, et même dans le cadre d'une société de la Couronne, il doit demeurer accessible à la grande majorité des Canadiens. A moins que l'on ne permette que les tarifs postaux atteignent des sommets inimaginables, la société devra compter sur l'aide financière du gouvernement pendant belle lurette. Ainsi, ces primes et stimulants, que l'on ne peut octroyer au sein d'un ministère d'État, seront payés de façon indirecte par les contribuables ou remis à plus tard ou oubliés.